

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Septembre 2023

bulletin n° 4-2023

SOMMAIRE

<i>La convention 2023 pour l'animation du réseau « Jeunes en errance »</i>	<i>p. 2</i>
<i>La Protection Judiciaire de la jeunesse et les mineurs en errance</i>	<i>p. 2</i>
<i>Le projet européen « NOLEBY »</i>	<i>p. 3</i>
<i>Un guide européen sur la prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés</i>	<i>p. 3</i>
<i>Du côté des équipes de terrain</i>	<i>p. 4</i>
<i>Les rencontres nationales « jeunes en errance » 2023. Inscription et présentation</i>	<i>p. 4</i>
<i>Le projet de livre sur le travail de rue</i>	<i>p. 5</i>
<i>Une nouvelle référente à la DGCS</i>	<i>p. 5</i>

LA CONVENTION 2023 POUR L'ANIMATION DU RÉSEAU « JEUNES EN ERRANCE »

La convention CEMEA-Etat est reconduite pour 2023, la Direction Générale de la Cohésion Sociale reste notre référent. Comme les quelques années précédentes, elle est d'un montant de 30 000 euros. Elle porte sur trois points :

Animation du réseau national :

- Circulation des informations portant sur les pratiques et les expérimentations en cours
- Mise en relation directe entre structures de terrain
- Appui et conseil technique aux équipes
- Soutien aux expérimentations en lien avec les services de l'État
- Organisation d'une rencontre nationale annuelle de partage et d'analyse des pratiques
- Organisation de rencontres régionales de partage et d'analyse des pratiques

Mise à disposition des pratiques et des savoirs :

- Tenue à jour et alimentation d'un [site internet dédié](#) : coordonnées des équipes, travaux d'équipes, travaux de recherche, textes administratifs, informations urgentes, bibliographie, bulletins trimestriels du réseau, actes des rencontres annuelles.
- Conférences pour les professionnel·les et pour le public intéressé
- Publications et communications dans les réseaux professionnels et scientifiques

Expertise pour l'action publique :

- Relation permanente avec la Cheffe de projets « Jeunes vulnérables » de la DGCS
- Participation au groupe de pilotage « Jeunes » de la DIHAL
- Exploitation des acquis des expérimentations en cours dans le réseau : jobs à la journée, chantiers alternatifs, hébergements inconditionnels, sorties d'ASE.
- Conseil aux services de l'État et aux collectivités territoriales

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ET LES MINEURS EN ERRANCE

La PJJ a lancé en mars 2023 un appel à projets de recherche sur l'errance des jeunes. Les recherches proposées doivent permettre d'améliorer l'état des connaissances sur les diverses formes d'errance que connaissent les jeunes suivis par la PJJ. Il s'agit de s'intéresser aux expériences vécues par les jeunes concernés, de s'interroger sur les causes de ces périodes d'instabilité résidentielle et sur la façon dont elles s'inscrivent dans leur parcours de vie, mais aussi d'analyser la prise en charge institutionnelle de ces jeunes et les pratiques professionnelles mises en place pour les accompagner. [L'argumentaire complet de l'appel à projet est disponible dans un dossier partagé.](#)

La remise des projets était pour le 11 août, l'équipe-les équipes sélectionnées en seront informées en octobre.

L'information est arrivée aux CEMEA bien trop tard pour pouvoir proposer un projet appuyé sur l'expérience du réseau. Mais nul ne doute de l'expertise de la structure qui sera retenue par les experts en errance de la PJJ.

LE PROJET EUROPÉEN NOLEBY

Cet étrange terme, et nom de projet, « Noleby », est construit sur NO-one LEft BEhind : aucune personne laissée de côté.

Ce projet est porté par l'association belge Dynamo International, d'autre part animatrice du [réseau international des travailleurs de rue](#) sur un financement européen. Il s'agit de renforcer le réseau européen des travailleurs sociaux de rue, avec une attention particulière apportée à la jeunesse.

En France la structure porteuse et fédérative est l'Association Nationale de Prévention Spécialisée.

Contact : Johnny Herbin - jherbin@aspn-prev.fr

[Pour en savoir plus](#)

UN GUIDE EUROPÉEN SUR LA PRISE EN CHARGE ET LA PROTECTION DES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNES

[Document « Guide européen » à télécharger ici](#)

Quatre Etats (France, Espagne, Italie, Suède) ont collaboré pour ce travail. En France c'est la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Ministère de la Justice qui a en été le référent. Etrange, alors que la PJJ n'a à connaître que les mineurs délinquants et par là-même n'est pas la plus experte en matière de mineurs non accompagnés, sauf à penser que la plupart sont des délinquants au moins cachés.

On comprend dès l'introduction que rien ne va changer en lien avec ce guide : « *Le contenu du présent guide relève de l'entière responsabilité des partenaires du projet et ne reflète pas l'opinion de la Commission Européenne. Il n'est juridiquement contraignant, ni exhaustif* ».

La lecture du document, construit sur le parcours technique et administratif du mineur, montre l'extrême diversité des pratiques selon les Etats, et met en exergue quelques expériences et pratiques considérées comme étant originales ou novatrices.

L'ensemble du document est construit sur la recherche d'une meilleure efficacité de l'organisation de la réponse publique, avec des a-priori semblant évidents pour tous : ainsi, la nécessité de scolarisation paraît être un passage essentiel, et à ce titre non interrogé, de l'accueil de ces jeunes. Le point de vue propre de ces jeunes, ainsi qu'une réflexion sur ce qui a motivé leur migration et qui motive donc leurs diverses dynamiques sociales et d'intégration en sont totalement absents.

On notera aussi l'illusion d'une parfaite scientificité : le document chiffre à l'individu près le nombre de MENA présents par Etats, et avance même le pourcentage exact de filles et de garçons. Ainsi en France ils étaient en 2022, 14782, dont 6,8% de filles. Un calcul simple montre qu'il y avait donc la même année 1005,176 filles présentes sur le territoire, ce mystérieux 1/176 millième restant alors à approfondir. Plus sérieusement, les bases techniques ayant permis de proposer ces chiffres parfaits par Etat ne sont pas présentées, ni questionnées.

Au final : au-delà d'un pointage des évidentes incohérences selon les Etats (et encore tous ne sont pas étudiés), un guide de bonnes pratiques généreuses dont les réalités des mises en œuvre, en ce que l'on connaît qui concerne la France, restent largement à travailler. Et comme ce document n'est pas contraignant...

DU CÔTÉ DES ÉQUIPES DE TERRAIN...

A Nancy, l'expérimentation « Village de stabilisation » démarrée en janvier 2022 avance jour après jour. Une première synthèse sous forme de [« Fiche de capitalisation »](#) existe depuis mai 2023.

A Lannion, l'association *La tribu de Tachenn* vient d'être retenue par la DRETTTS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour mettre en place un espace d'accueil d'urgence pour jeunes femmes à la rue. Quatre studio-roulotte vont être construit collectivement, et installés sur un grand espace d'accueil polyvalent géré par la Tribu en lien avec le CCAS. Le financement porte sur 2023 et 2024. Contact : caroline.petit@lannion.bzh
Sur ce même espace, la Tribu ouvre cet automne un atelier mécanique permanent, 2 roues et autos-camions. Inauguration prévue en octobre.

LES RENCONTRES NATIONALES « JEUNES EN ERRANCE » 2023

Les rencontres annuelles auront lieu à Nancy les 6-7-8 décembre 2023 dans les locaux de l'IRTS de Lorraine. Elles seront organisées avec l'IRTS et l'association nancéenne *Accueil et Réinsertion Sociale* (les participants aux rencontres annuelles du réseau en connaissent l'équipe de maraude et de l'accueil de jour « 32 d'la rue »).

Le principe de ces rencontres : quelques apports magistraux, et l'essentiel du temps en ateliers de partages de pratiques.

Quelques règles pour la participation :

- Deux places possibles par équipe, portées à trois si une des trois personnes est étudiant-e, bénévole, travailleur-pair ou usager.
- Engagement de chaque équipe participante à présenter en atelier une pratique ou une réflexion en cours, et à en proposer le thème dès l'inscription (sinon la procédure d'inscription bloquera). Il est évidemment possible de discuter du thème auparavant en contactant F. Chobeaux.
- Prise en charge des hébergements au titre du financement de l'animation du réseau par l'Etat, réservations gérées par les CEMEA (studios à 2 lits).
- Organisation des journées : le 6 de 14h à 22h ; le 7 de 9 h à 19h ; le 8 de 9h à 12h30.

Les hébergements sont organisés en centre-ville, à proximité de la gare. Pour rejoindre l'IRTS, voiture ou transports en commun.

Planning prévisionnel

Mercredi 6 décembre

13h : Accueil

14h : Ouverture

14h20 : Conférence de Thibaut Besozzi, sociologue, Université de Bourgogne et CCAS de Nancy. « Les dynamiques du monde de la rue » à partir d'une étude conduite à Nancy.

17h : Première séquence d'ateliers. 5 ateliers en parallèle à partir des propositions des équipes participantes.

19h : Forum des équipes. Une grande salle, des tables, des panneaux d'affichage. Chaque équipe présente (table et affichage possible) des documents montrant ce qu'elle fait, et peut proposer des spécialités gastronomiques de son pays sur un coin de la même table.

Jeudi 7 décembre

9h : Deuxième atelier de partage de pratiques. 5 ateliers.

12h30 : Buffet froid sur place

14h : Conférence de Cécile Arbaud, directrice générale de l'association *Dans la rue* à Montréal : Présentation des pratiques et des questions liées aux jeunes « itinérants » au Québec.

16h30 : Troisième séquence d'ateliers.

En soirée (sous réserve), en centre-ville, spectacle ouvert au public : « *La drogue, à quel prix ? Conférence de toxiclownmanie* ». Spectacle clownesque par Benoit Boulay, qui fut éducateur en CAARUD. Participation financière libre.

Vendredi 8 décembre

9h : Quatrième séquence d'ateliers.

12h-12h30 : Clôture et perspectives 2024.

[Pour s'inscrire, cliquer ici.](#)

LE PROJET DE LIVRE SUR LE TRAVAIL DE RUE

Le pré-manuscrit de ce livre qui comprend des contributions venant de 11 équipes du réseau a été validé. Le manuscrit final va être remis aux éditions érès début septembre, pour une parution prévue fin janvier 2024.

UNE NOUVELLE RÉFÉRENTE À LA DGCS

Laurine Bricard, activement présente à nos rencontres 2022 à Lannion, est partie pour de nouvelles aventures professionnelles au Secrétariat Général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Elle reste en lien avec le réseau.

Notre référente à la Direction générale de la cohésion sociale est maintenant Clarisse Vadurel, Chargée de mission Jeunes vulnérables, Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence, Sous-direction de l'enfance et de la famille. Contact : clarisse.vadurel@social.gouv.fr - 06.61.87.26.02